



Catalogue

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES RAGE



Publié le 01/09/2015

APPAREILS DE CHAUFFAGE DIVISÉ À GRANULÉS EN HABITAT INDIVIDUEL - NEUF ET RÉNOVATION - ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Ces Recommandations professionnelles RAGE concernent les installations des appareils de chauffage divisé à granulés dans l'habitat individuel neuf ou leur d'une rénovation. Il concerne les installations dont la puissance utile est inférieure à 50 kW.

Les appareils concernés sont les poêles et les inserts. Ils utilisent des granulés comme combustibles exclusivement et fonctionnent porte fermée.

Ces Recommandations professionnelles RAGE s'appuient et complètent les exigences de la norme NF DTU 24.1 concernant le lot fumisterie et de la norme NF DTU 24.2 pour les travaux d'âtrerie.

